



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/51: DETR 2023 : validation du plan de financement DOJO-salle d'activités sportives

Madame la Maire présente le projet DOJO salle d'activités qui permettra d'une part aux enfants de l'école de disposer d'une salle d'activité sportives et motricité en temps scolaire et d'autre part, de pouvoir accueillir de nouvelles pratiques sportives associatives dans un lieu mieux adapté hors temps scolaire. Ce nouveau local dédié permettra de répondre positivement aux nombreuses demandes des associations qui ne peuvent actuellement utiliser la salle des fêtes en temps scolaire.

Le projet a déjà été présenté au conseil mais les coûts ont été revus à la hausse par la maîtrise d'œuvre au vu des augmentations des matériaux et des travaux. Le tableau de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN €	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Travaux	317 900,00	DETR 40 %	150 015,04
Études et Diagnostics	49 469,00	DSIL 20 %	75 007,52
Publication marché	1 800,00	Agence Nationale du Sport 20 %	75 007,52
Bureau de contrôle, diag structure, mission SPS	5 868,60	Région et/ou Europe *	*
		Autofinancement commune 20 %	75 007,52
TOTAL HT	375 037,60	TOTAL HT	375 037,60

D'autres financements privés (fondations, appel à participations...) pourraient être trouvés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Mme la Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes.

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022,

La Maire, C.MOULIN

